

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 10/12/2020

Date de la convocation

03/12/2020

Date d'affichage

03/12/2020

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 14
Votants :

L' an 2020, le 10 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUEGAN Manon, M. BREDOLESE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

Absent excusé : Mme VÉRA Aurélie

Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie

Ordre du jour :

- Travaux Aménagement du Bourg,
- Travaux extension éclairage public "Cassac",
- Admission en non-valeur,
- Délégation de signature,
- Ligne de trésorerie,
- Tarifs 2021,
- Décisions modificatives n° 2 : Budget Commune,
- Facturation : Broyage terrain de particuliers,
- Commission Aide sociale
 - Complémentaire santé AXA France "Ma santé",
 - Convention de partenariat avec l'Association Hospitalière de Bretagne",
- Personnel : Contrat prévoyance,
- Adhésion à l'Association des Agriculteurs de Bretagne,
- Pontivy Communauté :
 - PLUi - Conclusion de la commission d'enquête et avis
 - Zonage intercommunal des eaux pluviales de Radenac
- Site internet communal,
- Reprise de concession,
- Conseil communal des jeunes,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2020.
Le compte rendu du 22 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Aménagement du Bourg - Phase II - Travaux (Délib. 2020/12/01)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation réalisée par le cabinet ERSILIE pour les travaux d'aménagement du bourg (Phase 2).

Il précise que 4 entreprises ont répondu à la consultation à savoir : DUVAL Paysage de Questembert, SARL GOLFE Bois Création de Landévant, Atlantic Paysage de Auray et IDVERDE de Ploeren. La SARL MORICE Paysage de Theix-Noyal a précisé qu'elle ne donnerait pas suite à cette consultation.

Le conseil municipal après avoir délibéré retient l'entreprise DUVAL Paysage de Questembert pour un montant H.T. de **7 336.40 € H.T.**

Objet de la délibération : Extension de l'éclairage public - Cassac (Délib. 2020/12/02)

Le Conseil Municipal valide les travaux d'extension de l'éclairage public à Cassac pour un montant estimé à **6 000.00 € T.T.C.** Il est précisé que la contribution du SDEM serait de **1 500.00 € TTC** aussi, le coût à la charge de la commune serait donc de **4 500.00 € T.T.C.**

Objet de la délibération : Admission en non-valeur (Délib. 2020/12/03)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un état d'impayés de **180.00 €** pour des factures de cantine de 2015.

Il précise que toutes les démarches ont été effectuées par la trésorerie de Pontivy pour récupérer ces montants.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de cette recette qui s'élève à un montant global de **180.00 €**.

Objet de la délibération : Eclairage public : Délégation de signature (Délib. 2020/12/04)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le 06 novembre 2020 une convention de financement avec Morbihan Energies relative à la rénovation de l'éclairage public pour des travaux de réparation de câble dans les rues Anne de Bretagne et du Souvenir consécutif au vol de cuivre.

La contribution de la Commune pour ces travaux est fixée à **7 560.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision conformément à la délibération n° 2020/05/05 du conseil municipal en date du 28 mai 2020.

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie (Délib. 2020/12/05)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € avec ARKEA Banque arrive à échéance le 18/12/2020 et soumet la proposition de renouvellement.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'ARKEA Banque Entreprise et Institutionnels (Crédit Mutuel de Bretagne) pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une année. La commission d'engagement est de 250 €.

Objet de la délibération : Tarifs 2021

Compte tenu du contexte économique, il est proposé de reconduire les différents tarifs communaux.

Aussi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2021** les tarifs suivants :

1) Photocopies 2021

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto)	0.30 €
- La photocopie pour les associations (A4 Recto)	0.15 €
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto)	0.56 €
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto)	0.28 €

2) Salle Saint-Fiacre 2021

TYPE DE MANIFESTATION	TARIFS			
	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		106.00 €	106.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal)	104.00 €		280.00 €	
Repas (avec 100 ou 200 couverts inclus)	129.00 €	177.00 €	280.00 €	280.00 €

Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	56.00 €	66.00 €	104.00 €	104.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	52.00 €			
Caution	Forfait de 434.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,
- que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations Radenacoises 200 couverts,
- que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café,
- que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant,
- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.
- qu'un forfait de 75 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

De plus, les associations de Radenac pourront bénéficier d'un tarif à la demi-journée pour la location de la salle pour des manifestations payantes soit **52.00 €**.

3) Location de la vaisselle 2021

Désignation	Prix	Casse	Désignation	Prix	Casse
Forfait 20 couverts	17.70 €	Voir tarif ci-dessous	Corbeille à pain	0.08 €	7.30 €
Assiette Plates Blanches	8.40 €**	3.80 €	Saladiers duralex	0.08 €	6.50 €
Assiette creuse		3.80 €	Plateaux	0.08 €	11.00 €
Assiette dessert		2.70 €	Support plats	0.08 €	6.50€
Fourchette		0.60 €	Plaques à rôtir	0.08 €	19.00 €
Cuillère à soupe		0.60 €	Plateau à fromages	0.08 €	6.50€
Cuillère à café		0.32 €	Essoreuse	0.08 €	3.80 €
Couteaux		0.80 €	Grand faitout	0.08 €	19.00 €
Verres savoie 19 cl	0.08 €	1.90 €	Grande marmite	0.08 €	19.00 €
Verres savoie 12 cl		1.90 €	Grand égouttoir	0.08 €	19.00 €
Verres scotland 22 cl		1.55 €	Grande louche	0.08 €	5.00€
Verres scotland 17 cl		1.55 €	Pots à lait	0.08 €	11.50 €
Verres digestif		1.55 €	Pichets	0.08 €	9.00€
Coupes champagne	0.08 €	1.80 €	Grand écumoir	0.08 €	5.00 €
Tasses à café	0.08 €	1.80 €	Couteau à pain	0.08 €	6.50 €
Pots à café	0.08 €	19.00 €	Planche à pain	0.08 €	6.50 €
Cafetière	6.70 €	*	Plats creux rond	0.08 €	7.00 €
Louche	0.08 €	5.00 €	Verres ordinaires	0.08 €	0.95 €
Plats ovales	0.08 €	6.50 €	Verres bar	0.08 €	0.95 €
Légumiers	0.08 €	14.50 €	Essoreuse grand modèle	1.90 €	*

* Coût de la réparation

** Location de vaisselle non comprise dans le forfait.

Il est précisé que la location de vaisselle se fera par tranche de 20 couverts (comprenant 3 assiettes « creuse, plate et à dessert », 1 verre, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café).

4) Concession du cimetière 2021

- **75.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **106,00 €** pour une concession trentenaire,
- **212.00 €** pour une concession cinquantaenaire.

5) Columbarium 2021

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **382.00 €** pour 15 ans,
- **735.00 €** pour 30 ans
- **1 179 €** pour 50 ans

6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2021

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **17.00 €** par jour,

- une caution de **60,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

7) Location de matériel

Location du tracteur épareuse avec chauffeur : **70 € de l'heure**

8) Divers 2021

Le forfait de la location de la vaisselle pour la Paroisse de Radenac lors du pardon de la Saint-Fiacre est fixé à **142.00 €** (délibération initiale du 26/09/2011).

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 2 : Budget commune (Délib. 2020/12/07)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

Objet de la délibération : Facturation Broyage de terrain (Délib. 2020/12/08)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article l' article L2213-25 du code des collectivités territoriales stipule : "Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit".

Il précise que les services techniques sont intervenus en août pour nettoyer une parcelle de terrain située à Cassac.

Il est proposé de facturer les travaux réalisés avec le tracteur épareuse.

Le conseil municipal valide la facturation d'entretien d'un terrain situé à « Cassac ».

Objet de la délibération : Complémentaire SANTE (Délib. 2020/12/09A)

Monsieur le Maire soumet la demande de AXA France de proposer une complémentaire santé "Ma Santé" aux habitants de Radenac afin de bénéficier notamment de tarifs avantageux, d'une offre simple et modulable.

Il précise que monsieur Yves NICOLO, conseiller AXA pour ce dossier, est l'interlocuteur pour la commune et ce dernier a fait une présentation de cette offre à la commission d'aide sociale réunie le 02 décembre.

Sur proposition de la commission aide sociale, le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Objet de la délibération : Convention de partenariat : Association Hospitalière de Bretagne (Délib. 2020/12/09B)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention de partenariat entre l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB) et le Centre Communal d'Action Sociale de Radenac.

Cette convention d'une durée d'un an renouvelable a pour objet de définir les modalités de collaboration de l'intervenante au domicile partagé Alexis LOUER dont les missions portent notamment sur la mise en œuvre de coopérations et d'actions facilitant l'accès aux soins et le maintien et l'intégration des personnes dans leur lieu de vie.

Sur proposition de la commission aide sociale, le conseil municipal valide la convention de partenariat.

Objet de la délibération : Contrat de prévoyance : IPSEC (Délib. 2020/12/10)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité a souscrit un contrat de prévoyance afin de protéger les agents en cas d'arrêt de travail prolongé.

Il précise que ce contrat était jusqu'alors conclu avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) et soumet à l'Assemblée les propositions tarifaires de la MNT et de IPSEC du Groupe Malakoff Humanis.

Le conseil municipal retient la proposition de l'IPSEC (Institution de Prévoyances des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des Dépôts et autres collectivités).

Objet de la délibération : Adhésion "Agriculteurs de Bretagne" (Délib. 2020/12/11)

Sur proposition de la commission "Economie, Commerce, Agriculture ...", le conseil municipal décide d'adhérer à l'Association Agriculteurs de Bretagne. Cette association a pour but notamment de mettre en avant la contribution alimentaire, économique, sociale, environnementale et culturelle de l'agriculture Bretonne mais encore de susciter la reconnaissance des Bretons pour le travail accompli par les agriculteurs et les agricultrices.

Il est précisé que la contribution est de 0.10 € par habitant et que la charte prévoit de soutenir au minimum deux actions.

Objet de la délibération : PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - (Délib. 2020/12/12A)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'enquête publique sur le PLUi s'est déroulée du 07 septembre au 16 octobre 2020 et que le public pouvait formuler ses observations et propositions pour le secteur sur le registre d'enquête à la mairie de Réguiny.

Monsieur le Maire précise que deux observations ont été formulées par des Radenacois.

La commission d'enquête a rendu ses conclusions sur le projet de PLUi. Son avis est favorable avec des réserves qui sont identiques à celles exprimées par le Préfet, à savoir principalement la nécessité de réduire la consommation foncière prévue au PLUi.

Cette demande porte à la fois sur la consommation pour l'habitat, l'économie et les équipements aussi sur proposition de monsieur le Maire, il est proposé de réduire les deux STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités) du "Bois de Lambilly".

Le conseil municipal valide la réduction des deux STECAL au Bois de Lambilly.

Objet de la délibération : Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales – (Délib. 2020/12/12B)

La gestion des eaux pluviales apparaît aujourd'hui comme une nécessité, pour prévenir le risque d'inondations et le risque de pollutions du milieu récepteur, aussi bien dans les zones urbanisées que dans les zones rurales.

Le Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales, consiste à définir, au niveau de chaque unité géographique identifiée (correspondant à la notion de sous bassin-versant), les solutions techniques à mettre en place à la parcelle, les mieux adaptées, pour permettre la bonne gestion des eaux pluviales et ainsi prévenir les risques d'inondations et de pollutions du milieu récepteur.

Le Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales est un document réglementaire opposable à tout nouvel aménagement ou construction, qu'il soit public ou privé. Il s'applique lors de la réalisation d'un projet impactant le ruissellement des eaux pluviales, qu'il s'agisse d'un projet de construction nouvelle, d'extension de construction existante, de déconstruction / reconstruction. Les prescriptions du Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la commune avec des mises en œuvre différenciées selon les sous bassins-versants et la nature des projets d'aménagement.

Le projet de zonage Eaux Pluviales, après arrêt par délibération au Conseil Municipal du 20 mai 2019, a été soumis à enquête publique du 07 septembre au 09 octobre 2020, lors d'une enquête publique commune avec le PLUi.

Le commissaire-enquêteur a ensuite émis, le 05 novembre 2020, un avis favorable au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Le conseil municipal approuve le projet de plan de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales.

Objet de la délibération : Site INTERNET (Délib. 2020/12/13)

Messieurs Hervé BREDOLESE et Philippe ALLAIN font un compte rendu des démarches réalisées pour la refonte du site internet et apportent toutes les précisions nécessaires.

Il est précisé que la maintenance du site de la commune est actuellement réalisée par Axes et Site de Ploërmel.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les devis de refonte du site par Axe et Site et La Graphiste de l'Ouest.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de "La Graphiste de l'Ouest" de Pluvigner.

Objet de la délibération : Cimetière : Reprise de concessions (Délib. 2020/12/14)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu deux courriers de particuliers qui souhaitent rétrocéder leur concession à la commune.

Le conseil municipal décide la reprise de ces deux concessions identifiées dans le secteur E sous les numéros 474 et 491.

Objet de la délibération : Conseil Municipal des Jeunes (Délib. 2020/12/15)

Afin de sensibiliser les jeunes à la vie de la commune et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets et avec l'accord de la Directrice de l'école Saint-Louis, il est proposé la création d'un conseil municipal des jeunes.

Le conseil municipal valide la création d'un conseil municipal des jeunes.

Objet de la délibération : Service commun d'assistance technique et administrative aux communes (Délib. 2020/12/16)

La convention d'adhésion au service commun d'assistance technique et administrative aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux arrive à échéance le 28 février 2021.

Il est proposé de solliciter à nouveau ce partenariat avec Pontivy Communauté.

Le conseil municipal valide l'adhésion de la commune au service commun d'assistance technique et administrative et au groupement de commande 2021 – 2023.

INFORMATIONS

*** Sécurisation Pont de Saint-Fiacre**

Par courrier du 06 novembre 2020, la direction des routes et de l'aménagement du conseil départemental précise qu'elle va réaliser une étude et un chiffrage de la rectification de la courbe et la modification du devers de la chaussée au lieu-dit « Pont Saint-Fiacre ».

*** Projet photovoltaïque**

Une réunion est programmée le 16 décembre à la Salle Saint-Fiacre avec les élus de la commune de Pleugriffet sur le projet photovoltaïque qui sera dorénavant développé par la Générale du Solaire basée à VENDARGUES (34740).

*** Location hangar**

A compter du 1^{er} janvier 2021, monsieur Rémi LEROY cessera la location du hangar rue du Verger.

*** Recensement 2021**

Le recensement qui devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté en 2022.

*** Remplacement du matériel informatique**

Il est proposé, en lien avec Pontivy Communauté, le remplacement des ordinateurs.

*** Tour de France 2021**

Le tour de France passera sur la commune le 28 juin 2021 à partir 14h15.

* Vœux 2021

La cérémonie des vœux sera vraisemblablement annulée. Il est proposé de faire un geste pour le personnel.

* Colis du CCAS

77 colis garnis ont été confectionnés par Régis ROBERT et 23 par la Pharmacie TENNIER pour les hospitalisés et les résidents du domicile partagé Alexis LOUER. Ils seront distribués par les membres de la commission aide sociale.

* Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 21 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,

Bernard LE BRETON